

M. HAZEN: L'honorable député man- que au règlement en posant pareille ques- tion; car il figure précisément à cet égard au feuillet de la Chambre une question qui recevra sa réponse en temps utile.

M. PUGSLEY: Mon collègue de West- moreland (M. Emmerson) me prie d'appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que M. D. W. Downey, président du scrutin dans le comté de King-et-Albert, je suppose —car la lettre est datée de Harvey-Bank, comté d'Albert—n'a pas encore reçu les frais d'élection que lui doit le Gouverne- ment. Il dit avoir rempli et signé la for- mule en blanc, de rigueur; mais lorsque l'envoi des fonds eut lieu, le président du scrutin d'élection déclara que partie de la somme était retenue, sans autre informa- tion. Cette somme, si minime soit-elle, a de l'importance aux yeux de cet homme, et je serais bien aise que le secrétaire d'Etat se rendit au désir de mon collègue et exami- nât la chose.

M. ROCHE: C'est l'auditeur général qui s'occupe de ces comptes.

M. MACLEAN (Halifax): Le ministre des Douanes (M. Reid) voudrait-il bien nous dire quand sera donné l'ordre de convo- cation des électeurs de Renfrew-sud?

(La motion est adoptée et la Chambre lève sa séance à onze heures et cinquante- cinq minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 29 janvier 1912.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DIMANCHE.

M. VERVILLE demande à déposer un bill (n° 85) tendant à modifier la loi du di- manche.

—L'amendement est relatif aux musiciens qui ont été souvent poursuivis pour avoir joué le dimanche aux funérailles, dans les parades publiques, etc. Ils voudraient voir supprimer cette inhabilité. Le bill contient aussi une disposition pour donner un jour de congé aux serviteurs et servantes qui travaillent dans les hôtels et restaurants.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DES CHEMINS DE FER.

M. MACDONELL demande à déposer un bill (n° 87) tendant à modifier la loi des chemins de fer.

—Ce bill contient simplement une dispo- sition pour augmenter les pouvoirs de la commission des chemins de fer en lui don- nant juridiction sur la longueur des sec- tions et le nombre des hommes nécessaires pour faire l'ouvrage sur une section. La commission des chemins de fer supposait qu'elle possédait cette juridiction et a réglé des questions de cette nature mais en appel il a été reconnu qu'elle ne l'avait pas.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI SUR LES CONFLITS INDUSTRIELS.

M. MACDONELL demande à déposer un bill (n° 87) tendant à modifier la loi de 1907 sur les enquêtes à propos des conflits industriels.

—Cette loi interdit actuellement une grève ou un lockout durant les négociations dans un conflit du travail. Il existe un paragraphe additionnel empêchant quicon- que d'aider ou d'assister pendant cette pé- riode un patron ou un employé. Les tri- bunaux ont interprété cet article de façon à empêcher une union ouvrière d'accorder durant cette période toute aide ou assis- tance aux ouvriers. Ils ont jugé que si l'état de grève existait, sans que la grève ait été déclarée et sans que le bureau de conciliation ait fait son rapport, il était illégal pour quiconque de donner de l'aide au gréviste ou à l'homme prêt à se mettre en grève.

Cela empêcherait les unions ouvrières de distribuer dans cet intervalle les secours ordinaires aux ouvriers. Je ne crois pas que l'intention de la loi ait jamais été d'avoir cette signification. Une interpréta- tion pareille empêcherait quiconque de faire la charité à un ouvrier en grève. L'amen- dement déclare qu'il est permis à une so- ciété de bienfaisance ou à une union de métier de payer des fonds à ses membres durant cette période sans encourir de res- ponsabilité ou s'exposer aux peines pré- vues pour un attentat criminel.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE BREF POUR RENFREW-SUD.

Sir WILFRID LAURIER: Je demanderai à mon très honorable ami qui est le chef du Gouvernement si le bref pour l'élection de Renfrew-sud a été émis?

Le très honorable R. L. BORDEN (pre- mier ministre): Non, il n'a pas été émis. Il existe quelque difficulté au sujet des listes. En vertu de la loi quelques-unes des listes de 1911 peuvent être utilisées et d'au- tres non, pour le moment. Je ne peux pas donner la date exacte, mais un peu de dé- lai est nécessaire pour que toutes les listes puissent être utilisées.